

## ANNEXE 1

### **Classification des travaux ouvrant droit à l'indemnité pour travaux dangereux, insalubres, incommodes ou salissants.**

#### **TRAVAUX DANGEREUX, INSALUBRES, INCOMMODES OU SALISSANTS (1<sup>RE</sup> CATÉGORIE)**

Travaux	Nombre de base	Nombre de base	Travaux	Nombre de base	Nombre de base
Opérations employant des liants hydrocarburens à haute température	2 taux	2,06	Travaux de plomberie	1/2 taux	0,52
Travaux comportant des déplacements sur parois verticales ou très pentues nécessitant l'emploi de techniques d'escalade	2 taux	2,06	Utilisation de solvants (tels que tétrachlorure de carbone ou trichloréthylène)	1/2 taux	0,52
Utilisation de carotteuses de chaussées ou de sondes-carotteuses de sols	2 taux	2,06	Travaux sur toitures et marquises	1/2 taux	0,52
Utilisation d'appareils à radio-isotopes (gamma neutron).	2 taux	2,06	Travaux en permanence en sous-sol	1/2 taux	0,52
Recherches sous-marines (travaux de)	2 taux	2,06	Travaux en égouts, tranchées boueuses ou inondées, regards, chambres de vannes ou aqueducs autres que ceux considérés comme exigus ou particulièrement insalubres ou dangereux	1/2 taux	0,52
Désobusages et de bombages (travaux de)	2 taux	2,06	Emploi de produits toxiques pour le traitement antiparasitaire des végétaux	1/2 taux	0,52
Plongée effectuée à l'aide d'un scaphandre autonome ou d'un scaphandre lourd	2 taux	2,06	Travaux exposant au risque de silicose	1/2 taux	0,52
Manipulation et mise en œuvre d'explosifs	2 taux	2,06	Travaux dans des puits de plus de 10 mètres de profondeur	1/2 taux	0,52
Identification en laboratoire du germe de la brucellose bovine, ovine ou caprine	2 taux	2,06	Contrôle de peinture	1/2 taux	0,52
Récolte de prélevement aux fins d'analyse ou de diagnostic du germe de la brucellose	2 taux	2,06	Travaux de surveillance d'ouvrages d'art nécessitant l'utilisation d'échafaudages ou de dispositifs suspendus	1/2 taux	0,52
Examen de salubrité, à l'abattoir, des bovins, ovins, caprins reconnus atteints de brucellose bovine	2 taux	2,06	Travaux de laboratoire ou de contrôle sur chantier nécessitant l'emploi de produits chimiques corrosifs ou toxiques ou nocifs	1/2 taux	0,52
Examen de salubrité, à l'abattoir, des animaux abattus d'urgence pour cause de maladie	2 taux	2,06	Travaux de décollage des casques d'éprouvettes de traction	1/2 taux	0,52
Travaux exécutés en environnement bruyant (niveau supérieur ou égal à 85 dB)	1 taux 3/4	1,80	Travaux effectués en toiture, en façade d'immeuble ou sur des poteaux et des pylônes, à une hauteur supérieure à 6 mètres	1/2 taux	0,52
Travaux dans les carrières souterraines dont l'exploitation est abandonnée	1 taux 3/4	1,80	Travaux de menuiserie à la toupie sans guide	1/2 taux	0,52
Utilisation d'un outil pneumatique (travaux de sablage, perforateur, marteau-piqueur, perceuse ébardeuse, brise-béton, dame vibrante)	1 taux 3/4	1,80	Décapage aux acides et soudure à l'arc (travaux de)	1/2 taux	0,52
Conduite d'engins spéciaux de travaux publics (pelle hydraulique, tracteur seul ou avec équipement de terrassement, déblayuse semi-portée et cylindre vibrant)	1 taux 3/4	1,80	Manipulation à la main de masses lourdes (bacs à matériaux, extractions-malaxage, éprouvettes béton...)	1/2 taux	0,52
Travaux dans les égouts	1 taux 3/4	1,80	Peinture et vernissage au pistolet	1/2 taux	0,52
Travaux en cabine haute tension	1 taux	1,03	Soudure à l'arc ou aux gaz	1/2 taux	0,52
Taille des arbres au-dessus de 8 mètres	1 taux	1,03	Travaux de chaudronnerie (cisaillage, cintrage, tournage, mortaisage, perçage, fraisage, pliage, alésage)	1/2 taux	0,52
Travaux de manutention avec engins éléveurs	1 taux	1,03	Travaux de meulage	1/2 taux	0,52
Travaux en égouts, tranchées boueuses ou inondées, regards, chambres de vannes ou aqueducs exigus ou particulièrement insalubres ou dangereux (désignés par arrêté)	1 taux	1,03	Travaux d'oxycoupage	1/2 taux	0,52
Utilisation de ponts roulants	1 taux	1,03	Manipulation des appareils contenant ou dégageant des substances radioactives ou qui sont le siège d'un rayonnement létal		
Travaux sous tension électrique	1 taux	1,03	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Travaux sur toitures, marquises, façades, installations industrielles, échafaudages effectués à une hauteur supérieure à six mètres</li> <li>- Conduite sur route enneigée</li> <li>- Déplacement de matériel lourd (exemple : gros vibreurs) nécessitant l'utilisation de moyens mécaniques de levage</li> <li>- Travaux sur scies à ruban, toupies, raboteuses et dégauchisseuses</li> <li>- Travaux d'affûtage</li> <li>- Travaux de plomberie et de polissage</li> <li>- Conduite de fours et incinérateurs à ordures ménagères</li> <li>- Travaux sur machine-outil à caractère dangereux (cisaill Guillotine, lamoir, machine à cintre)</li> <li>- Travaux de sablage</li> <li>- Soufflage et réparation d'appareils et de parties d'appareils utilisés dans la technique sous vide et généralement tapissés de films mercuriels</li> <li>- Travaux exposant de façon habituelle à l'action intensive des sons et vibrations, à titre indicatif : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Travaux de soufflerie</li> <li>• Conduite des compresseurs</li> <li>• Travaux exposant à l'action intense des sons et à celle des ultrasons</li> <li>• Travaux de découpage, de soudage, de brassage et de soudure à l'arc, utilisation du chalumeau oxyacétylique ou oxypropane</li> </ul> </li> <li>- Travaux exposant de façon habituelle à l'action intensive des rayonnements ultraviolets ou infrarouges, à titre indicatif : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Travaux exposant aux radiations dangereuses</li> <li>• Radiographie</li> <li>• Travaux contrignant l'organisme à supporter de brusques et fortes variations de température</li> <li>• Travaux permanents en sous-sol</li> <li>• Travaux permanents en chambre noire</li> <li>• Travaux de peinture ou de vernissage au pistolet</li> <li>• Travaux avec solvants (tétrachlorure de carbone, trichloréthylène)</li> <li>• Manipulation de produits nitrés (nitroglycérine, nitrocellulose, coton poudre et explosifs nitrés jusqu'au frétilage de ces produits)</li> </ul> </li> </ul>	1/2 taux	0,52
Essais routiers et contrôles exécutés sur chaussées sous circulation	1 taux	1,03	Contrôles phytosanitaires sur quais de gares, dans aéroports, camions, navires	1/2 taux	0,52
Travaux de manutention avec engins éléveurs	1 taux	1,03	Réalisation des essais au moyen d'appareils à gaz ou de moto-pulvérisateurs	1/2 taux	0,52
Essais de moteur à turbine (travaux d')	1 taux	1,03	Travaux sur machines-outils (scies à ruban, raboteuses et dégauchisseuses)	1/2 taux	0,52
Manipulation et travaux sur installations électriques ou en zones de haute et basse tension ou de courants intenses					
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Travaux à proximité de bobines supraconductrices de champs magnétiques intenses (risques d'explosion)</li> <li>- Travaux exposant à recevoir une certaine quantité d'énergie électromagnétique sous haute fréquence</li> <li>- Manipulation d'appareillages sous très haute pression (de l'ordre de 10 à 20 kilobars)</li> <li>- Travaux au marteau perforateur</li> </ul>	1 taux	1,03			
Manipulation des animaux de laboratoire en vue d'inoculation ou d'autopsies et autopsie des animaux	1 taux	1,03			
Établissement de diagnostic de maladies contagieuses pour l'homme à partir d'animaux, de cadavres d'animaux ou de milieux de culture	1 taux	1,03			
Manipulation en laboratoire de produits chimiques toxiques ou reconnus très dangereux	1 taux	1,03			
Manipulation des incinérateurs et des cadavres d'animaux	1 taux	1,03			
Travaux de radioscopie, radiographie et manipulation de radio-isotopes	1 taux	1,03			
Manipulation et travaux sur installations électriques à hautes ou basses tensions	1 taux	1,03			
Travaux de manipulation de produits dérivés du pétrole à des températures élevées	1 taux	1,03			
Conduite de machines offset, massicot et presses rotatives	1/2 taux	0,52			
Travaux sur scies à ruban, toupies raboteuses et dégauchisseuses	1/2 taux	0,52			
Peinture ou vernissage au pistolet	1/2 taux	0,52			
Travaux sur plates-formes suspendues ou échelles appuyées sur des câbles porteurs et échafaudage situés à une hauteur supérieure à 6 mètres	1/2 taux	0,52			

## TRAVAUX DANGEREUX, INSALUBRES, INCOMMODES OU SALISSANTS (1<sup>RE</sup> CATÉGORIE) suite

Travaux	Nombre de base	Nombre de base	Travaux	Nombre de base	Nombre de base
Récolte des essais au moyen de matériel mécanique	1/2 taux	0,52	Travaux en chambre froide	1/2 taux	0,52
Travaux d'entretien des terrains avec du matériel mécanique	1/2 taux	0,52	Travaux découpe en forêt	1/2 taux	0,52
Travaux de peinture ou de vernissage au pistolet	1/2 taux	0,52	Travaux sur machines-outils (machines à pression, plieuses)	1/2 taux	0,52
Travaux de forge, plomberie, affûtage et travaux de maçonnerie ou de réfection effectués à une hauteur supérieure à six mètres	1/2 taux	0,52	Travaux sur prototypes et montages probatoires	1/2 taux	0,52
Travaux sur machines offset	1/2 taux	0,52	Essai de véhicules, tracteurs et machines agricoles	1/2 taux	0,52
Nettoyage des instruments d'autopsie ou de dissection	1/2 taux	0,52	Travaux de soudure	1/2 taux	0,52
Travaux de forge	1/2 taux	0,52	Travaux sur installations hydrolique sous pression	1/2 taux	0,52
Travaux de plomberie	1/2 taux	0,52	Travaux en terrain escarpé (montagne...)	1/2 taux	0,52
Travaux d'affûtage	1/2 taux	0,52	Travaux sur plans d'eau (torrents, rivières, mer, barrages et canaux)	1/2 taux	0,52
Travaux sur massicot	1/2 taux	0,52	Travaux en chambres de mesure enterrées	1/2 taux	0,52
Travaux permanents en sous-sol	1/2 taux	0,52	Travaux en forêt (utilisation de tronçonneuses, débroussailleuses, débuteuses...)	1/2 taux	0,52
Travaux sur installations électriques	1/2 taux	0,52	Travaux en sol (utilisation de tarières, moto-tarières, outils de terrassement...)	1/2 taux	0,52
			Utilisation d'explosifs	1/2 taux	0,52

## TRAVAUX DANGEREUX, INSALUBRES, INCOMMODES OU SALISSANTS (2<sup>RE</sup> CATÉGORIE)

Travaux	Nombre de base	Montant en %	Travaux	Nombre de base	Montant en %
Surfaçage au soufre des éprouvettes de béton	1 taux	0,31	- Manipulation d'alcools et de solvants organiques légers dégageant des vapeurs toxiques	1/2 taux	0,16
Travaux de microbillage (absorption par voies respiratoires de microbilles de verre de quelques microns)	1 taux	0,31	- Travaux en sous-sol (magasiniers, machinistes)	1/2 taux	0,16
- Travaux sur le mercure et ses composés, travaux d'entretien et de nettoyage dans les salles d'analyse de gaz contenant de nombreux appareillages à mercure	1 taux	0,31	- Manipulation de produits suffocants et vésicants	1/2 taux	0,16
- Manipulation d'acide cyanhydrique et de cyanures (cyanure de potassium)	1 taux	0,31	- Travaux de dégorgement sanitaire	1/2 taux	0,16
- Manipulation d'acides chlorhydrique, sulfurique, nitrique, fluorhydrique	1 taux	0,31	- Manipulation de dioxyde d'azote liquide ou gazeux	1/2 taux	0,16
Nettoyage des locaux d'autopsie ou de dissection infectieux par nature	1 taux	0,31	- Manipulations microbiologiques présentant un risque de contamination	1/2 taux	0,16
Fumigation avec gaz toxiques (stations et cellules de désinsectisation des entrepôts, serres et pleine terre)	1 taux	0,31	- Usinage par électroérosion (vapeurs de pétrole)	1/2 taux	0,16
Application de produits toxiques ou dangereux	1 taux	0,31	- Travaux exposant aux vapeurs de véninium	1/2 taux	0,16
Travaux d'analyse de déchets solides nécessitant la manipulation de détritus et ordures de toute nature	1 taux	0,31	- Utilisation du plomb, de ses alliages et de ses composés (minium de plomb, plomb tétraéthyle)	1/2 taux	0,16
Emploi de produits toxiques	1 taux	0,31	- Manipulation à base d'arsenic et ses composés	1/2 taux	0,16
Utilisation de radio-éléments	1 taux	0,31	- Manipulation de produits basiques	1/2 taux	0,16
Travaux en stations d'épuration	1 taux	0,31	- Manipulation à base de benzène et de ses homologues	1/2 taux	0,16
Travaux en stations de traitement ou de stockage des déchets	1 taux	0,31	- Utilisation d'acétone, de tétrachloréthane et pâte ou à l'état liquide	1/2 taux	0,16
Opérations d'analyses chimiques ou bactériologiques dans les études contre les pollutions de l'air et de l'eau	1 taux	0,31	- Manipulation et usinage de thorium, oxyde de beryllium, thélium	1/2 taux	0,16
Utilisation de colles cellulosiques	1/2 taux	0,16	- Manipulation de sels de beryllium et de fluor	1/2 taux	0,16
Travaux de laboratoire et d'imprimerie	1/2 taux	0,16	- Travaux photographiques en chambre noire	1/2 taux	0,16
Manipulation, transport ou destruction de documents d'archives en décomposition	1/2 taux	0,16	- Vidange, nettoyage et recharge des accumulateurs électriques	1/2 taux	0,16
Préparation des plaques d'impression	1/2 taux	0,16	- Travaux de liquéfaction et manipulation d'hydrogène, d'oxygène, d'ozone et d'azote à l'état liquide ou solide	1/2 taux	0,16
Travaux exécutés dans des locaux où sont fabriqués ou manipulés des produits susceptibles d'incommoder l'agent, de brûler ou de détériorer ses vêtements (produits chimiques, défectueux, corrosifs, gras ou pulvérulents)	1/2 taux	0,16	Soins aux animaux malades et aux animaux soumis à expérience	1/2 taux	0,16
Travaux de séchage et de calcination des boues (laboratoire d'analyse des eaux usées, station d'épuration, pollution)	1/2 taux	0,16	Travaux de laboratoires	1/2 taux	0,16
Prélevement de résidus d'usine d'incinération ou de décharge	1/2 taux	0,16	Travaux de dégorgement sanitaire	1/2 taux	0,16
Travaux d'entretien et de remise en état des batteries d'accumulateur	1/2 taux	0,16	Nettoyage des chemins et autres lieux occupés par des animaux soumis à expérience	1/2 taux	0,16
Pulvérisation de lubrifiant de véhicules sous pont-élévateur	1/2 taux	0,16	Travaux de plomberie et chaufferie	1/2 taux	0,16
Travaux de remplissage d'avion-citerne avec des produits retardants	1/2 taux	0,16	Recensement et marquage des animaux	1/2 taux	0,16
Soins donnés aux animaux de laboratoire (animarleries)	1/2 taux	0,16	Manipulation de produits reconnus très dangereux, tels solvants, chlore, soude	1/2 taux	0,16
- Manipulation de chlore, produits organiques chlorés et bromés, y compris le phosgène	1/2 taux	0,16	Travaux en sous-sol	1/2 taux	0,16
- Travaux sur massicots et presses rotatives	1/2 taux	0,16	Travaux d'imprimerie	1/2 taux	0,16
- Manipulation de produits dégageant des vapeurs acides	1/2 taux	0,16	Nettoyage des locaux d'autopsie ou de dissection non infectieux par nature	1/2 taux	0,16
- Pulvérisation sous pont élévateur	1/2 taux	0,16	Opérations d'analyses chimiques ou bactériologiques dans les études contre les pollutions de l'air et de l'eau	1/2 taux	0,16
- Manipulation d'anhydride sulfuré, d'ammoniac, de formol, d'acétaldéhyde, de chlorhydrique sulfureux et de tous les produits fumigènes autres que ceux qui sont numérotés en 1 <sup>re</sup> catégorie	1/2 taux	0,16	Pulvérisation de lubrifiant de véhicules dans fosse ou sous pont élévateur	1/2 taux	0,16
			Utilisation de colle cellulosique	1/2 taux	0,16
			Nettoyage des locaux utilisés par les animaux	1/2 taux	0,16

### TRAVAUX PRÉSENTANT DES RISQUES D'ACCIDENTS CORPORELS OU DE LÉSIONS ORGANIQUES (1<sup>RE</sup> CATÉGORIE)

TRAVAIL	NOMBRE DE TAUX	Montant en %
Travaux exécutés à l'aide d'une corde à noeuds	2 taux	2,06
Déneigement des voies hors agglomérations des communes comprises dans les zones montagneuses visées à l'article 30 du décret n° 53-511 du 21 mai 1953	2 taux	2,06
Nettoyage ou réfection d'égouts dont l'exiguité ne permet pas la station debout	1 taux 1/2	1,55
Nettoyage ou réfection d'égouts dont les dimensions permettent la station debout	1 taux	1,03
Affectation dans les quartiers de sûreté des hôpitaux psychiatriques	1 taux	1,03
Manipulation des animaux de laboratoire en vue d'inoculations ou d'autopsies	1 taux	1,03
Établissement du diagnostic pour l'homme à partir de prélevements humains, d'animaux, de cadavres d'animaux ou de milieux de culture	1 taux	1,03
Contrôle d'efficacité des vaccins à l'aide de souches virulentes	1 taux	1,03
Manipulations et travaux sur installations électriques haute et basse tension	1 taux	1,03
Utilisation de brise-béton ou de marteau perforateur	1 taux	1,03
Affectation dans les services d'électroradiologie ou de radiothérapie	3/4 taux	0,77
Affectation dans les services des malades agités et difficiles sûreté des hôpitaux psychiatriques	3/4 taux	0,77
Affectation dans les services d'admission des malades mentaux	3/4 taux	0,77
Travaux sur toitures ou marquises	1/2 taux	0,52
Travaux en façade d'immeubles effectués à une hauteur supérieure à 6 mètres	1/2 taux	0,52
Travaux sur plates-formes suspendues ou échelles appuyées à des câbles porteurs	1/2 taux	0,52
Travaux sur poteaux et pylônes effectués à une hauteur supérieure à 6 mètres	1/2 taux	0,52
Travaux d'élagage d'arbres effectués à une hauteur supérieure à 6 mètres	1/2 taux	0,52
Utilisation de scies à ruban, loupes raboteuses et dégauchisseuses	1/2 taux	0,52
Emploi de produits toxiques pour le traitement anti-parasitaire des végétaux	1/2 taux	0,52
Peinture ou vernissage au pistolet	1/2 taux	0,52
Utilisation de solvants tels que tétrachlorure de carbone et trichloréthylène	1/2 taux	0,52
Soudure à l'arc	1/2 taux	0,52
Travaux d'affûtage	1/2 taux	0,52
Travaux en salle de congélation d'abattoir	1/2 taux	0,52
Utilisation en local clos de produits tels que le chlore ou l'ammoniaque	1/2 taux	0,52
Travaux en permanence en sous-sol	1/2 taux	0,52
Utilisation de tourts et perceuses	1/2 taux	0,52
Identification en laboratoire des germes de maladies contagieuses telles que variole, poliomyélite, rage, tétanos, choléra, gangrène	1/2 taux	0,52

### TRAVAUX PRÉSENTANT DES RISQUES D'INTOXICATION OU DE CONTAMINATION (2<sup>RE</sup> CATÉGORIE)

TRAVAIL	NOMBRE DE TAUX	Montant en %
Affectation continue dans les services accueillant les malades contagieux, cancéreux, gâteux et tuberculeux	1 taux	0,31
Travaux de désinfection des crachoirs et de manipulation de linge souillé, travaux d'hygiène et d'assainissement des locaux contaminés, collecte et élimination des immondices	1 taux	0,31
Alimentation et surveillance de plus de cinq chaudières ou calorifères (à l'exception des travaux effectués par les chauffeurs de haute et basse pression)	1 taux	0,31
Alimentation et surveillance de chaudières ou calorifères jusqu'à cinq appareils (à l'exception des travaux effectués par les chauffeurs de haute et basse pression)	3/4 taux	0,23
Travaux d'identification en laboratoire de germes pathogènes	1/2 taux	0,16
Travaux effectués dans les laboratoires de bactériologie et d'anatomo-pathologie	1/2 taux	0,16
Utilisation autre qu'en local clos de produits tels que le chlore ou l'ammoniaque	1/2 taux	0,16
Préparation et utilisation de solutions à base de sulfate d'alumine, d'alginate de soude et de produits similaires	1/2 taux	0,16
Travaux d'imprimerie	1/2 taux	0,16
Travaux d'entretien et de remise en état de batteries d'accumulateurs	1/2 taux	0,16
Pulvérisation de lubrifiant de véhicules sous pont-élevateur	1/2 taux	0,16
Recensement et marquage des animaux	1/2 taux	0,16
Travaux à base de manipulation de produits caustiques, toxiques, inflammables, irritants ou lacrymogènes	1/2 taux	0,16
Travaux de plomberie	1/2 taux	0,16
Travaux de peinture	1/2 taux	0,16

### TRAVAUX PRÉSENTANT DES RISQUES D'ACCIDENTS CORPORELS OU DE LÉSIONS ORGANIQUES (3<sup>RE</sup> CATÉGORIE)

TRAVAIL	NOMBRE DE TAUX	Montant en %
Conduite de machine de reproduction de documents	1/2 taux	0,08
Graissage et réparation de moteurs de véhicules	1/2 taux	0,08
Travaux de manutention en sous-sol	1/2 taux	0,08
Travaux d'archivage et dé poussiérisage occasionnels et particulièrement incommodes	1/2 taux	0,08
Travaux avec des appareils susceptibles de provoquer des accidents par projection, explosion ou brûlure	1/2 taux	0,08

### TRAVAUX DANGEREUX, INSALUBRES, INCOMMODES OU SALISSANTS (3<sup>RE</sup> CATÉGORIE)

TRAVAIL	NOMBRE DE TAUX	Montant en %
Prélèvement d'eaux usées en station d'épuration	1 taux	0,16
Travaux exécutés à l'intérieur de caissons ou voussoirs d'ouvrages d'art	1 taux	0,16
Contrôle de salubrité dans les abattoirs d'animaux de boucherie, dans les abattoirs de volaille, dans les halles à marée	1 taux	0,16
Travaux de jaugeage et de mesures en rivières	1 taux	0,16
Manœuvres de barrages à poutrelle, de vannes	1 taux	0,16
Travaux d'entretien des barrages, des canaux et rigoles de dérivation, des digues de protection des vannes et rivières	1 taux	0,16
Travaux sur passage, rives et siphons des rigoles	1 taux	0,16
Conduite de machines assembleuses	1/2 taux	0,08
Conduite et entretien des installations de chauffage central ou de chaudières	1/2 taux	0,08
Conduite de machines de reproduction de documents	1/2 taux	0,08
Travaux de ronéotypie	1/2 taux	0,08
Graissage et réparation de moteurs de véhicules automobiles	1/2 taux	0,08
Travaux d'archivage et de dé poussiérisage occasionnels ou particulièrement incommodes	1/2 taux	0,08
Confection des couches	1/2 taux	0,08
Préparation de matières colorantes	1/2 taux	0,08

TRAVAIL	NOMBRE DE TAUX	Montant en %
Travaux de manutention en sous-sol	1/2 taux	0,08
Utilisation de fours à monocristaux	1/2 taux	0,08
Travaux sur machines offset	1/2 taux	0,08
Travaux de meulage et sciage	1/2 taux	0,08
Conduite de machines de reproduction de documents	1/2 taux	0,08
Travaux de dé poussiérisage occasionnels ou particulièrement incommodes	1/2 taux	0,08
Graissage et réparation de moteurs de véhicule	1/2 taux	0,08
Préparation de matières colorantes	1/2 taux	0,08
Travaux d'épuration de bac à graisse	1/2 taux	0,08
Plonge et dégraissage de filtre	1/2 taux	0,08
Conduite de machines de reproduction de documents	1/2 taux	0,08
Conduite de machines à adresser	1/2 taux	0,08
Travaux en galeries et égouts	1/2 taux	0,08
Décapage et démontage de moteurs	1/2 taux	0,08
Activité de nettoyage utilisant des solvants	1/2 taux	0,08

NB : La liste des travaux qui suit concerne exclusivement les agents du secteur médico-social (non compris les médecins et les psychologues).